

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024

Délibération n°20241219_08

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 2

Pouvoirs : 13

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ÉCONOMIE : attribution d'aide coup de pouce

Le jeudi 19 Décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CELLETES.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – TÉILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – LACROIX Aurélie - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER M
4-HENTRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian
5-PINGANAUD Paul pouvoir à TURLLOT Françoise
6-SEMON Laura pouvoir à CLAVAUD Gérard

7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie
8-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse
9-ROUMAGNE Magalie pouvoir à LASBUGUES E
10-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc
11-GOYAUD Philippe pouvoir à MAGNANT Jocelyne
12-MICHONNEAU Patrick pouvoir à CHABAUTY James
13-JÉROME Géraldine pouvoir à BLANCHON Alain

Absents/excusés : COMBAUD Alain - LIOT Gérard – BORNE Bernard – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - MUGNIER Pierre-Hermann - DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ÉCONOMIE : attribution d'aide coup de pouce

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;

Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1er avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;

Vu la délibération n°20190523_07 en date du jeudi 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Vu la délibération n°20220712_08 du 12 juillet 2022 modifiant le règlement « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Considérant les demandes de subventions déposées par les porteurs de projet ;

Considérant les avis formulés par le comité de sélection réuni le 10 décembre 2024 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle les conditions d'éligibilité à l'aide Coup de pouce Cœur de Charente. Il s'agit d'une aide à l'investissement matériel et immatériel des entreprises du territoire.

En application des critères d'attribution, et après audition du porteur de projet devant le comité de sélection réuni le 10 décembre 2024, le Vice-Président propose d'attribuer la subvention suivante à l'entreprise ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention
Monsieur	GAEL	PARISIS	GAEL PARISIS AUTOMOBILE	5 000€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** la subvention précitée à l'entreprise requérante ;
- **D'INSCRIRE** les crédits en découlant au Budget 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

